

Projet réaménagement des accès et stationnement de la pointe du GROUIN

I-Référence Plan :

P1820 CANCALE –Page 103 : circulation interne au site sémaphorique et stationnement des véhicules.
-> prévoir 2 places de parking pour le personnel du sémaphore indiqué sur le plan.

II-Généralités:

Afin de permettre au personnel effectuant la surveillance maritime au sémaphore du Grouin lors de la saison estivale, l'accès des véhicules devra se faire comme sur le plan PA4.

En annexe I, veuillez trouver des propositions de modèle d'agencement surplombant d'une part le muret et d'autre part le portillon dans l'enceinte du sémaphore.

III-Sommaire:

- A- Voie d'accès pour le stationnement des guetteurs sémaphoriques (à l'avant des commerces)
- B- Accès aux voitures des guetteurs sémaphoriques vers le sémaphore du Grouin (à l'arrière des commerces)
- C- Emplacement des places de parking pour les véhicules et accès piéton du personnel guetteur sémaphorique